



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240101-2024-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/01/2024
Date de mise en ligne : 17 janvier 2024

CF/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2024_008

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention de partenariat entre les villes de Villenave d'Ornon, de Bordeaux, de Bruges, de Cenon, de Libourne, de Lormont, de Mérignac et l'Amicale Laïque pour l'organisation d'une masterclass d'accordéon le 4 mai 2024.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 15/01/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**